

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 23 juin 1936 promulguant dans la colonie la loi tendant à protéger l'industrie et le commerce en détail de la chaussure.

n° 23

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 juin 1936

Numéro JO
n° 475 du 30/06/1936

Date du numéro
30 juin 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu la loi du 22 mars 1936 tendant à protéger l'industrie et le commerce en détail de la chaussure

Vu la circulaire du Ministre des colonies n°1588 du 4 mai 1936.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulguée à la Côte Française des Somalis et dépendances la loi du 22 mars 1936 susvisée tendant à protéger l'industrie et le commerce en détail de la chaussure.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A.

ANNEXE